

Le rapport de PFMP en mention complémentaire de technicien en énergies renouvelables

D'après le référentiel portant création de la dite mention.

Le rapport de PFMP fait partie de l'épreuve **E3** « intervention de maintenance sur une installation et présentation des activités en milieu professionnel » de **coefficient 4**.

1. Contenu

Le rapport de PFMP est constitué d'un dossier de 25 à 30 pages maximum, dont **20 à 25 conçues et rédigées par le candidat**, traitant les points suivants :

1.1. Présentation de l'entreprise d'accueil

Le rapport fait état des principales caractéristiques de l'entreprise, de son organisation, de son environnement local. Le candidat s'efforce de préciser :

- L'organisation du travail et la prise en compte des informations provenant des interventions et des relations avec les clients,
- L'environnement professionnel du secteur d'intervention.

Cette partie fait au maximum 4 à 5 pages.

1.2. Étude de deux cas d'intervention vécus au cours de la PFMP

Les cas proposés mettront en évidence les risques professionnels liés à la réalisation d'installations utilisant une énergie renouvelable.

Dans cette partie, le candidat présente deux problématiques en relation avec une tâche ou une activité spécifique réalisée en entreprise. À titre indicatif, le contenu des deux études de cas présentées dans le rapport pourrait s'inspirer du déroulé suivant :

- Mise en situation de l'installation sur laquelle le candidat a exercé ses activités,
- Énoncé de la problématique relative à la prise en considération des risques professionnels liés à la réalisation et / ou la maintenance d'installations utilisant une énergie renouvelable,
- Analyse du problème et proposition de solutions,
- Choix de la solution retenue,
- Difficultés rencontrées.

L'utilisation de photos, de schémas et autres documents constructeurs peut être faite à condition que ces documents soient exploités dans le texte du rapport et en nombre raisonnable. Il ne faut pas faire du « remplissage » avec pour seul objectif de présenter un rapport de 25 à 30 pages.

1.3. Conclusion

La conclusion fera apparaître les éléments apportés lors de la période de formation en milieu professionnel et leur liaison avec le contenu de la formation.²

2. Retour

Le rapport de PFMP doit être fait durant la période en entreprise (le soir au domicile ou, en accord avec le tuteur, au sein de l'entreprise).

Lors du retour dans l'établissement scolaire, le rapport doit être présenté au professeur référent ou au professeur principal.

Suite à la lecture du document, des propositions de corrections afin de correspondre au mieux aux attentes seront proposées au rédacteur par l'enseignant.

Les différents professeurs peuvent être consultés afin d'émettre un avis en particulier le professeur de français afin d'apporter une correction des fautes d'orthographe.

Le dossier définitif (corrigé en fonction des remarques) doit être remis au professeur principal dès que possible. La date de remise du dossier définitif est prise en compte dans les critères de notation.

3. Evaluation

L'évaluation des dossiers consiste dans la présentation orale par le candidat d'un compte rendu d'activités en entreprise portant sur la réalisation et / ou la maintenance d'un système énergétique utilisant une énergie renouvelable correspondant à l'option postulée. Cette présentation consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes.

L'utilisation à bon escient des supports visuels (rétroprojecteur, présentation informatique, apports d'échantillons de produits mis en œuvre etc.) sont des éléments qui sont appréciés par les membres du jury.